



58 Avenue des 3 Provinces
49 300 Cholet
Tél. : 02 41 63 08 67

Mr et Mme MICHEL ET ODILE TARDIVEL
16 RUE DU DOME 22240 LA BOUILLIE
02 96 31 50 16 06 73 61 02 33

PROCES-VERBAL DE RECEPTION DE TRAVAUX

concernant les travaux exécutés par l'entreprise citée ci-dessus en date du
relatifs à la commande N°12107 du 06/05/2025 : VPH.

UPH connecté
Bon Garantie envoyée
Le client déclare que : *Travaux Terminés*
RAS
Equipe : *Michel*

- ☒ la réception est prononcée sans réserve avec effet à la date du *03/06/25*
☐ la réception est prononcée avec réserves mentionnées dans l'état des réserves figurant au verso avec effet à la date du

Les garanties découlant des articles 1792, et 2270 du Code Civil commencent à courir à compter de la signature du présent procès-verbal.

La signature du procès-verbal et le règlement des travaux autorisent le client soussigné à prendre possession de l'ouvrage.

Fait à *La Bouillie* le *03/06/25* en 2 exemplaires (1 pour chacune des parties)

Signature du représentant de l'entreprise :

Signature du client :

- ☒ DEVIS RECU
☐ CADRE DE CONTRIBUTION ENGIE RECU
☐ FACTURE PRO FORMA RECUE

Reçu chèque(s) N° *5506001*
D'un montant de *4904,68 €*

